



Licenciement pour motif personnel

Par **inesita_old**, le **03/12/2007 à 16:55**

Bonjour,

Je viens d'être licencié après 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

Nous sommes 4 salariés dans la même situation. Nous étions 8 salariés en tout. C'est à dire que mon patron licencie 50% du personnel pour vendre sa société.

Les 4 employés qui restent feraient en principe partie du rachat.

Ils nous a proposé (à moi et les 3 autres salariés) un licenciement pour "motif personnel", avec des dommages et intérêts équivalents à 2 mois de salaire (en dehors des indemnités légales, bien évidemment).

En sachant que :

- * Mon patron n'est pas obligé de vendre, la société est solvable
- * il vend pour partir à la retraite
- * les 4 licenciements font partie de la négociation avec le futur acheteur
- * puisqu'il s'agit d'un licenciement pour "motif personnel", il me prive de la Convention de reclassement personnalisée à laquelle j'aurais droit en cas d'un licenciement économique, et donc la durée des assedic est plus courte et le montant des mensualités moins important.
- * j'ai un bébé de 6 mois (j'habite avec mon compagnon) à la crèche

quels dommages et intérêts pourrais je négocier avec lui ?

s'il n'accepte pas, quels dommages et intérêt pourrais je obtenir au prud'homme ?

Mille merci !!

Ines